



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
Lise Lavigne, directrice générale de la Municipalité

---

**QU'**à sa séance ordinaire du 20 novembre 2018, le conseil de la Municipalité de Saint-Placide a adopté le Deuxième Projet de Règlement numéro 2018-10-10 modifiant le règlement de zonage de l'ex-Village de Saint-Placide numéro 184-93 afin d'ajouter l'usage « garderie » de la classe d'usage « services publics – catégorie 2 » à la grille des usages permis et des normes des zones de type « CA ».

**QUE** toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet durant les heures d'ouverture du bureau municipal sis au 281, montée Saint-Vincent à Saint-Placide.

**QUE** ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**DONNÉ** à Saint-Placide, ce 22<sup>e</sup> jour de novembre de l'an deux mille dix-huit.

Lise Lavigne  
Directrice générale